



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juin 2011
Français
Original : anglais

Vingt-huitième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des résolutions 1962 (2010) et 1981 (2011) du Conseil de sécurité, par lesquelles celui-ci a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 31 juillet 2011 et m'a prié de lui présenter au plus tard le 30 juin 2011 un rapport dans lequel devraient figurer les constatations et recommandations de la mission d'évaluation déployée en Côte d'Ivoire. Le présent rapport rend compte des faits nouveaux survenus depuis mon rapport en date du 30 mars 2011 (S/2011/211).

II. Principaux faits nouveaux

2. Après la présentation de mon dernier rapport, la situation en Côte d'Ivoire a continué de se détériorer jusqu'à l'arrestation de l'ancien Président Gbagbo, le 11 avril 2011. M. Gbagbo ayant rejeté toutes les initiatives en faveur d'une solution pacifique du violent conflit qui déchirait le pays, les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), créées par un décret du Président Ouattara en date du 17 mars, ont poursuivi leur offensive militaire en direction d'Abidjan, s'emparant de villes dans l'ouest, le centre et l'est de la Côte d'Ivoire. Les membres des anciennes Forces de défense et de sécurité (FDS), qui englobaient la police et la gendarmerie, se sont enfuis en grand nombre, certains rejoignant les rangs des FRCI, tandis que d'autres se rendaient ou cherchaient refuge dans les camps de l'ONUCI.

3. Le 30 mars, les FRCI encerclaient Abidjan. Le Président Ouattara leur a donné l'ordre de rester sur leurs positions à l'extérieur de la ville afin d'offrir une dernière chance à M. Gbagbo de se retirer pacifiquement et d'éviter de nouveaux combats. Il a également pris contact avec les commandants des FDS pour les exhorter à se rallier aux FRCI. Le général Mangou, chef d'état-major des FDS, s'est réfugié avec sa famille à la résidence de l'Ambassadeur d'Afrique du Sud, le 30 mars. Il s'est rallié aux forces favorables à M. Gbagbo, le 3 avril. Le 31 mars, le commandant de la base aérienne d'Abidjan et 100 soldats se sont rendus aux FRCI. L'ONUCI et l'opération française Licorne ont assuré la sécurité de l'aéroport et les FDS ont abandonné leurs postes de contrôle autour du Golf Hotel, siège provisoire du Gouvernement légitime.

4. Tandis que la désintégration des FDS se poursuivait, la Garde républicaine et le Centre de commandement des opérations de sécurité (CECOS), restés fidèles à



M. Gbagbo, ont renforcé leur présence et le déploiement d'armes lourdes dans des endroits stratégiques à Abidjan. Elles ont intensifié les attaques contre la population civile, y compris en faisant usage d'armes lourdes, ce qui a incité les FRCI à entrer dans la ville. Les forces favorables à Laurent Gbagbo ont tiré sur le quartier général de l'ONUCI avec des fusils de précision de gros calibre et des mortiers, blessant quatre Casques bleus et sept autres lors d'attaques à l'arme lourde menées contre des patrouilles de l'ONUCI. Un membre du personnel de l'ONUCI recruté sur le plan international et un fonctionnaire de l'Organisation mondiale de la Santé ont été tués au cours des combats qui se sont déroulés à Abidjan.

5. Au vu de ces événements, j'ai demandé à l'ONUCI de prendre toutes les mesures voulues conformément au paragraphe 6 de la résolution 1975 (2011) du Conseil de sécurité en date du 30 mars 2011 en vue d'empêcher l'utilisation d'armes lourdes contre la population civile. En application de la résolution 1962 (2010) du Conseil, j'ai également écrit au Président Sarkozy pour solliciter le concours de la force Licorne. Le 4 avril, l'ONUCI et Licorne ont mené des opérations militaires à Abidjan pour mettre fin à l'utilisation d'armes lourdes contre les civils. Les affrontements ont ensuite cessé, le 5 avril. Le même jour, Alcide Djédjé, « Ministre des affaires étrangères » de M. Gbagbo, a entamé des négociations avec le Gouvernement pour trouver une issue à la crise, tandis que, de leur côté, les dirigeants des forces de sécurité fidèles à M. Gbagbo affirmaient avoir donné à leurs troupes l'ordre de déposer les armes. Dans une déclaration faite plus tard dans la journée, M. Gbagbo a néanmoins insisté sur le fait qu'il avait remporté les élections et demandé un nouveau décompte des voix.

6. Le 6 avril, les combats ont repris et les forces favorables à M. Gbagbo ont de nouveau utilisé des armes lourdes contre des civils dans plusieurs quartiers. Une fois encore, le quartier général et les patrouilles de l'ONUCI ont été la cible d'attaques, y compris à l'arme lourde. Des locaux diplomatiques ont également été visés et l'un de ces lieux a été occupé par les forces favorables à Laurent Gbagbo. La situation s'est envenimée le 9 avril, jour où les forces de M. Gbagbo ont lancé une attaque contre le Golf Hotel avec des mortiers et des mitrailleuses lourdes, qui a été repoussée avec succès et au cours de laquelle un Casque bleu a été blessé.

7. Lors des affrontements, des membres du personnel des Nations Unies, des membres de missions diplomatiques et des ressortissants étrangers se sont trouvés bloqués dans des quartiers peu sûrs d'Abidjan. Un grand nombre d'entre eux, y compris 400 ressortissants étrangers, ont été dégagés par l'ONUCI, en coopération avec Licorne. L'ONUCI a transféré la plupart des fonctionnaires internationaux des Nations Unies d'Abidjan à Bouaké. Elle a également fourni des services médicaux à des civils qui avaient besoin d'une assistance pendant toute la durée des combats.

8. Au vu du fait que l'on continuait d'utiliser des armes lourdes à l'encontre de la population civile et des Casques bleus, j'ai de nouveau demandé à l'ONUCI, le 10 avril, de prendre toutes les mesures voulues pour mettre un terme à l'emploi de ces armes contre les civils. Le même jour, l'ONUCI, agissant avec le concours de la force Licorne, a mené une nouvelle série d'opérations militaires ciblant les armes lourdes dans les zones situées autour du palais et de la résidence du Président et dans plusieurs camps militaires.

9. Le 11 avril, M. Gbagbo, son épouse et d'autres membres de sa famille, certains de ses collaborateurs et des membres de son « cabinet » ont été appréhendés par les FRCI dans un abri fortifié à l'intérieur de la résidence présidentielle. Le 13 avril, l'ancien Président a été transféré vers un lieu situé dans le nord de la Côte d'Ivoire et son épouse conduite à un autre endroit. Leurs premières auditions ont eu lieu au mois de mai devant un procureur de la République. Quelque 70 proches et collaborateurs

de M. Gbagbo, qui avaient été arrêtés avec lui, ont été libérés le 16 avril. Certaines personnes ont été transférées à la prison de Bouna et d'autres, pour des raisons de sécurité, installées à l'hôtel Pergola à Abidjan, où le Gouvernement a sollicité le concours de l'ONUCI pour assurer leur protection. Le Gouvernement a annoncé ultérieurement que ces personnes étaient assignées à résidence. Le Front populaire ivoirien (FPI), parti de M. Gbagbo, a déclaré que beaucoup de ses sympathisants s'étaient enfuis au Ghana.

10. Nombre de commandants des forces de sécurité, dont le général Mangou et les commandants du CECOS et de l'armée de l'air, ont prêté allégeance au Président Ouattara. D'autres hauts responsables des institutions du secteur de la sécurité ont été arrêtés par les FRCI, dont le commandant de la Garde républicaine, et sont en détention. On ignorait toujours où M. Blé Goudé se trouvait, bien que des déclarations prétendument enregistrées par lui aient été diffusées à la radio à la fin du mois de mai. Le 12 mai, le Procureur du Tribunal militaire a ouvert une enquête sur les crimes commis par l'armée et la police.

11. Par ailleurs, lors d'une conférence de presse tenue le 19 avril, Ibrahima « IB » Coulibaly a annoncé que ses forces, connues sous le nom de « Commandos invisibles » et qui avaient pris les armes contre les forces favorables à M. Gbagbo dans le quartier d'Abobo à Abidjan, étaient à la disposition du Président Ouattara. Il a néanmoins décliné l'invitation à une réunion avec des représentants du Gouvernement, le 26 avril. Le 27 avril, après un accrochage entre ses forces et les FRCI, il a refusé de quitter Abobo, alors qu'il avait demandé à l'ONUCI de lui fournir une escorte plus tôt le même jour pour l'aider à sortir de la zone. Plus tard dans la journée, le Gouvernement a annoncé que M. Coulibaly avait été tué lors des combats. Bon nombre de ses partisans se sont cachés. Quelque 800 d'entre eux ont été ultérieurement enregistrés et désarmés par l'ONUCI, le 4 juin. Une trentaine d'armes utilisables seulement lui ont été remises, avec une quantité limitée de munitions.

12. Les combats ont diminué d'intensité à Abidjan après le 11 avril, mais les milices pro-Gbagbo, des mercenaires et des éléments des FDS ont résisté et continué de se battre dans le district de Yopougon. De graves violations des droits de l'homme ont été commises et on a découvert des charniers avant que les FRCI aient délogé les éléments qui se trouvaient encore à Yopougon le 4 mai. Une cinquantaine de ces combattants se sont rendus aux FRCI le 29 avril. Les autres ont fui vers la région limitrophe du Libéria, où ils ont continué de tuer des civils et de piller des biens dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire. On a par ailleurs continué de signaler des accrochages entre les FRCI et les milices et mercenaires pro-Gbagbo dans ces régions, ainsi que des actes de violence perpétrés contre des civils dans l'ouest et le sud-ouest du pays.

13. À la mi-avril, l'ONUCI a commencé à effectuer des patrouilles conjointes avec les FRCI. Elle a également apporté une aide pour la collecte et l'enregistrement de quelque 500 armes, y compris des armes lourdes, et de 65 000 cartouches. Elles ont été placées sous la garde de l'ONUCI pour la plupart, mais d'autres ont été remises aux FRCI. La majeure partie du matériel rassemblé semble avoir été importée avant l'imposition de l'embargo sur les armes. L'ONUCI procède également à la neutralisation des engins non explosés à Abidjan.

14. Le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme ont fait l'objet de graves violations pendant toute la durée des combats : meurtres et enlèvements de civils, disparitions forcées, extorsions, violences sexuelles, pillages, etc. Plusieurs centaines de personnes ont été tuées à Duékoué et dans les villages environnants les 28 et 29 mars. La Radiodiffusion-Télévision

ivoirienne (RTI), organisme de diffusion radiophonique et audiovisuel de l'État ivoirien, a continué de diffuser des messages de haine et d'incitation à la violence jusqu'à l'interruption de ses émissions, le 5 avril. Le Sous-secrétaire général aux droits de l'homme, Ivan Simonović, s'est rendu en Côte d'Ivoire du 2 au 9 avril et la Commission d'enquête internationale créée le 25 mars par le Conseil des droits de l'homme a effectué une visite dans le pays du 4 au 28 mai.

15. La situation humanitaire a continué de se détériorer au cours de la période considérée, avec un accroissement du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et vers les pays voisins, essentiellement le Libéria. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Valérie Amos, s'est rendue dans l'ouest de la Côte d'Ivoire les 4 et 5 avril pour souligner l'ampleur des conséquences du conflit.

16. La situation commençant peu à peu à se stabiliser à la suite de l'arrestation de M. Gbagbo, le Gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives pour assurer le retour à la normale. Le 1^{er} mai, le Président Ouattara a annoncé la création de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation présidée par l'ancien Premier Ministre Charles Konan Banny. Cette annonce a été faite à l'occasion de la visite d'une délégation de notables composée de l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, de l'archevêque Desmond Tutu, d'Afrique du Sud, et de l'ancienne Présidente de la République d'Irlande, Mary Robinson, visite au cours de laquelle on s'est également entretenu avec M. Gbagbo. Le 5 mai, le Président du Conseil constitutionnel a invalidé les résultats des élections qu'il avait annoncés le 3 décembre et le Président Ouattara a prêté serment devant le Conseil le 6 mai. Je me suis rendu en Côte d'Ivoire pour assister à la cérémonie d'investiture du Président Ouattara à Yamoussoukro le 21 mai, cérémonie à laquelle assistaient une vingtaine de chefs d'État. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, a effectué une visite dans le pays du 18 au 22 mai.

17. Le Président Ouattara a nommé les gouverneurs d'Abidjan et de Yamoussoukro le 28 avril et remplacé d'autres hauts fonctionnaires, y compris deux membres du Conseil constitutionnel et les Présidents de la Cour suprême et du Conseil économique et social, le 12 mai. Le 1^{er} juin, le Président Ouattara a présenté son nouveau gouvernement dirigé par le Premier Ministre Soro et composé de 36 ministres, dont cinq femmes. Ce gouvernement compte 14 membres du Rassemblement des républicains (RDR), parti du Président Ouattara, 8 membres du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), parti de l'ancien Président Bédié, 5 membres des Forces nouvelles et 5 représentants de la société civile. Les autres portefeuilles ont été confiés à des membres de partis plus petits. Le FPI de M. Gbagbo a décliné l'invitation à participer à un gouvernement d'union nationale, exigeant la libération préalable de l'ancien Président Gbagbo. Le Président Ouattara a présidé la première réunion du Conseil des ministres le 8 juin.

18. On a assisté progressivement à une reprise des activités commerciales à Abidjan. À ce jour, une vingtaine de banques ont rouvert et les services financiers ont été graduellement rétablis dans l'ensemble du pays. Le 27 avril, les succursales de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest ont repris leur activité et l'Union économique et monétaire ouest-africaine a nommé un nouveau Gouverneur le 30 mai. Le 13 avril, le Président Ouattara a annoncé la reprise des exportations de cacao et, le 21 avril, l'Union africaine a levé les sanctions qu'elle avait décrétées à l'encontre de la Côte d'Ivoire, tandis que l'Union européenne, pour sa part, commençait à prendre des dispositions dans ce sens le 29 avril.

III. Mission d'évaluation

19. À la demande des membres du Conseil de sécurité, j'ai dépêché une mission d'évaluation en Côte d'Ivoire du 1^{er} au 14 mai 2011. Y participaient des représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions, du Département des affaires politiques et du Département de la sûreté et de la sécurité, ainsi que du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

20. Les membres de la mission d'évaluation ont assisté à des exposés détaillés présentés par l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la force Licorne, et participé à des consultations avec le Président Ouattara, le Premier Ministre et Ministre de la défense, M. Soro, les Ministres de l'intérieur, de la justice et des droits de l'homme, des finances, du plan, de la fonction publique et de l'emploi, le général Soumaila Bakayoko (FRCI), ainsi qu'avec le Président de la Commission électorale indépendante, les principaux responsables de la sécurité nationale, des membres de la communauté diplomatique, de la société civile et de partis politiques, y compris le FPI, et des représentants d'organisations non gouvernementales nationales et internationales. Les membres de la mission se sont rendus à Daloa, Duékoué et Man dans l'ouest du pays et à Bouaké dans le nord.

IV. Constatations de la mission d'évaluation

21. Les entretiens que la mission d'évaluation a eus avec le Président, le Premier Ministre et les membres de son gouvernement, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes nationales et internationales, ont donné une bonne image des principaux défis que le Gouvernement doit relever. Tous les interlocuteurs ont indiqué que la stabilisation de la situation sur le plan de la sécurité, en particulier à Abidjan et dans l'ouest du pays, figurait en première place parmi les priorités. Parmi les autres priorités immédiates, ils ont mentionné : la promotion de la réconciliation nationale et les actions parallèles portant sur la lutte contre l'impunité et l'obligation de rendre compte; la reconstitution et la réforme des institutions de sécurité et de défense de l'état de droit; le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés; la collecte des armes illicites auprès des populations civiles; le rétablissement de l'administration étatique dans tout le pays; la protection des civils; le traitement des questions relatives à la situation humanitaire; la mise au point d'une stratégie sous-régionale pour contrer les menaces liées aux mercenaires, aux milices et aux mouvements d'armes transfrontières; et l'organisation d'élections législatives.

A. Situation sur le plan de la sécurité

22. La situation qui règne dans le pays sur le plan de la sécurité, en particulier à Abidjan et dans l'ouest, demeure extrêmement précaire. Le risque d'une reprise du conflit armé est toujours aigu et les attaques contre les populations civiles continuent. Il est possible qu'elles soient fomentées par les nombreux soldats de l'ex-Garde républicaine qui se sont fondus dans la population civile à Abidjan avec leurs armes ou encore par les milices pro-Gbagbo, les mercenaires et les anciens membres des FDS qui ont été réaiguillés à partir d'Abidjan et tentent de se regrouper dans les provinces occidentales, ou encore par les Jeunes Patriotes et les membres de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) qui ont toujours accès à des armes, et des éléments des « Commandos invisibles » qui sont entrés dans la

clandestinité avec leurs armes. Les FDS, qui englobent la police et la gendarmerie, se sont désintégrés et les FRCI sont la seule institution nationale qui assume actuellement toutes les tâches liées à l'application des lois et au maintien de l'ordre public. Cependant, les FRCI pourraient aussi représenter une menace si l'on ne prend pas d'urgence des dispositions pour répondre à leurs besoins essentiels et résoudre les problèmes liés à la direction et au commandement de ces forces et à la discipline. De surcroît, les communautés civiles ont été systématiquement militarisées par l'ancien régime et disposent d'armes en grandes quantités. Les plus de 12 000 prisonniers qui se sont évadés depuis le mois de mars posent également un problème sérieux.

23. Les combats qui ont eu lieu récemment dans l'ouest ont fait resurgir des problèmes tenaces liés à des dissensions ethniques et à des questions de citoyenneté et de propriété foncière, et la tentative faite pour regrouper les éléments favorables à M. Gbagbo dans cette région traditionnellement très instable risque d'y rallumer le conflit. On a également signalé la présence de munitions non explosées dans l'ouest et de mines terrestres à Tiébissou et Abidjan, qui représentent un danger pour les populations.

B. État des institutions chargées de la sécurité et de la défense de l'état de droit

24. Les FDS, qui englobent la police et la gendarmerie, ont été politisées de façon négative lors de la crise et se sont concrètement désintégrées, bien que certains de leurs membres se soient regroupés sous l'égide des FRCI. Les institutions pénitentiaires se sont également effondrées pour la plupart dans le sud et ont cessé de fonctionner dans le nord depuis 2002. La plus grande partie de l'infrastructure judiciaire et pénitentiaire et de celle de police et de gendarmerie a été endommagée ou détruite.

25. Le Gouvernement a indiqué que les FRCI seront l'institution sous l'égide de laquelle les nouvelles forces armées seront réorganisées et que, pour la police, la gendarmerie et le système pénitentiaire, l'architecture sera assise sur les anciens services. À cet égard, il importe au plus haut point que le Gouvernement entreprenne une étude d'ensemble des institutions du secteur de la sécurité et définisse une stratégie nationale en matière de sécurité et un plan pour sa mise en œuvre. Il convient également d'élaborer et d'appliquer une stratégie nationale pour le secteur de la justice, qui sera coordonnée par l'intermédiaire d'un Comité de pilotage et de suivi présidé par le Ministère de la justice. De nombreux partenaires bilatéraux se sont déclarés disposés à apporter un appui pour la reconstitution, la réforme et le développement des institutions chargées de la sécurité et de la défense de l'état de droit. Le Gouvernement prévoit d'organiser en juillet un séminaire national sur les enjeux liés à la réforme du secteur de la sécurité, au désarmement, à la démobilisation et la réintégration, et à la réconciliation nationale. Le Premier Ministre Soro a demandé à l'Organisation des Nations Unies de détacher un conseiller pour les questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité afin d'épauler son bureau et certains partenaires bilatéraux ont également été sollicités pour la mise à disposition de conseillers.

26. Une assistance initiale sera requise de la part de l'ONUCI et une assistance sera fournie, à plus long terme, par les partenaires bilatéraux et les organismes compétents des Nations Unies. L'aide accordée par ces organismes complétera les apports des autres partenaires. Comme prévu dans l'Accord de Ouagadougou, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Facilitateur, le

Président burkinabé Blaise Compaoré, continueront d'appuyer la réunification des forces armées et des forces de police.

1. Forces armées

27. Les FRCI continuent d'être caractérisées par leur nature non conventionnelle et disparate, leur absence de cohésion et l'insuffisance de leurs moyens. Elles sont composées d'anciens membres des Forces armées des Forces nouvelles (FAFN), d'anciens membres des FDS qui ont fait défection avant l'arrestation de M. Gbagbo et d'une multitude de jeunes gens non formés qui ont été recrutés pendant l'offensive des FRCI. Leur effectif actuel reste à confirmer. Les soldes n'étant pas régulièrement payées, certains de leurs éléments se livrent à des extorsions et à des pillages à Abidjan et dans les provinces du pays. Le Gouvernement a néanmoins commencé à verser les soldes au mois de mai. La multiplicité des uniformes crée une image négative et est exploitée par des criminels qui se font passer pour des membres des FRCI. Certains interlocuteurs ont noté un manque de confiance à l'égard de ces forces dans certains segments de la population. Le Gouvernement a accueilli favorablement la proposition selon laquelle il pourrait s'adresser à des partenaires bilatéraux pour leur demander de faire don d'uniformes au profit des FRCI. En ce qui concerne la réunification de l'armée future, le Président Ouattara a indiqué que le cadre et les quotas fixés dans l'Accord de Ouagadougou restaient valables et seraient maintenus.

28. Bien que le Gouvernement ait déjà pris la décision de renvoyer à terme les FRCI dans leurs casernes et de déployer la police et la gendarmerie pour faire appliquer la loi et assurer le maintien de l'ordre, il reste un certain nombre de problèmes sérieux à régler. Tout d'abord, les efforts qu'il consacre à la remise en état des forces délabrées de la police et de la gendarmerie ne produiront pas immédiatement les résultats souhaités. Ensuite, malgré les défauts des FRCI, un retrait complet prématuré de ces forces sur les lieux de cantonnement risque de compromettre sérieusement les efforts visant à stabiliser la situation sur le plan de la sécurité.

2. Police et gendarmerie

29. Les policiers et les gendarmes, qui étaient au nombre de 30 000 environ avant la crise, commencent tout juste à reprendre le travail, malgré les mesures de confiance prises par l'ONUCI pour encourager les membres des forces de l'ordre à reprendre leurs fonctions. À ce jour, 85 % d'entre eux se sont fait enregistrer pour la reprise de leurs fonctions mais très peu nombreux sont ceux qui travaillent effectivement. Les activités qu'ils mènent sont très limitées et impliquent généralement une collaboration avec les FRCI. Bon nombre d'interlocuteurs ont porté un jugement négatif sur eux, sans même faire entrer en ligne de compte les répercussions de la crise, soulignant les carences liées à l'impunité, à l'irresponsabilité, à la politisation, à la corruption, à l'absentéisme et au déficit de formation et de matériel.

30. Le Gouvernement a appelé l'attention sur le déficit d'armes dans la police. Dans une lettre datée du 3 mai, le Ministre de l'intérieur a demandé à l'ONUCI de remettre les armes qu'elle avait collectées à la police ivoirienne. Néanmoins, l'ONUCI a l'obligation de vérifier, en coordination avec le Groupe d'experts, si elles ont été importées en violation de l'embargo sur les livraisons d'armes avant de les remettre aux autorités.

3. Institutions judiciaires et pénitentiaires

31. En raison de la crise, le système judiciaire a quasiment cessé de fonctionner et il s'est effondré dans le sud. Sur les 26 tribunaux établis dans les régions méridionales, 17 ont été endommagés ou pillés en partie durant cette période. Dans le nord, bon nombre des juges et des procureurs redéployés ont abandonné leur poste. En outre, l'appareil judiciaire est handicapé par un manque d'indépendance, l'insuffisance des moyens matériels et financiers, des procédures inefficaces, la politisation du personnel, l'inadéquation des systèmes de gestion des affaires, la corruption et une image négative auprès du public. La crise a également eu des répercussions néfastes sur le système pénitentiaire. Dans le sud, les prisons ont cessé de fonctionner après avoir été endommagées; tous les prisonniers des 22 établissements se sont évadés et n'ont pas encore été retrouvés. Dans le nord, trois seulement des 11 prisons étaient opérationnelles avant la crise.

32. L'Union européenne a signé un projet d'une valeur de 18 millions d'euros avec le Gouvernement, le 6 mai, pour la réforme et la modernisation des systèmes judiciaire et pénitentiaire en vue de l'aider à se doter de moyens pour améliorer l'accès à la justice, réformer les tribunaux et améliorer les conditions de détention. L'ONUCI appuie la rénovation de certaines prisons à Abidjan et dans d'autres villes du sud.

C. Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants, et démantèlement des milices

33. En favorisant le recrutement de nouveaux combattants et la prolifération des groupes armés, la crise postélectorale a considérablement aggravé les problèmes posés par le désarmement et la démobilisation. Le nombre de combattants à prendre en charge a augmenté, mais il n'est pas connu avec précision pour le moment, les estimations variant entre 50 000 et 100 000. Étant donné la diversité des situations, les principales difficultés à résoudre lors de l'élaboration d'un nouveau programme auront trait notamment à la recherche d'un accord sur des critères d'admission appropriés pour la participation au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et à la gestion des attentes. Les parties prenantes ivoiriennes ont également souligné la nécessité urgente de programmes pour la réintégration et l'emploi des jeunes.

D. Collecte des armes auprès des populations civiles

34. Le nombre d'armes détenues par les populations civiles reste très élevé, en particulier à Abidjan et dans l'ouest. L'ancien régime avait adopté une pratique qui consistait à armer systématiquement les communautés de sympathisants et qui s'est intensifiée pendant la crise. Des milliers d'armes ont ainsi été distribuées auprès des milices, des jeunes et d'autres groupes dans tout le pays. Les stocks d'armes des FDS ont également été pillés, y compris par des civils, lorsque ces forces se sont désintégrées. En conséquence, la menace d'une violence armée au niveau local subsiste dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire du fait de la disponibilité d'un grand nombre d'armes.

E. Redéploiement de l'administration et extension de l'autorité de l'État

35. La crise postélectorale a contribué à réduire encore plus la portée de l'autorité et de l'administration de l'État. Les parties prenantes nationales ont fait valoir que la réunification du pays, y compris la centralisation du Trésor public, devrait être à présent plus facile à assurer compte tenu de l'évolution de la situation politique. À l'ouest et au sud, la crise a mis en lumière la faiblesse des institutions étatiques, notamment la politisation des agents de l'État et leur incapacité de fournir les services requis. Les fonctionnaires reprennent progressivement le travail, mais les administrations sont encore largement dépeuplées dans l'ouest et il faudra un certain temps pour que la plupart des ministères et des administrations territoriales de l'État deviennent pleinement opérationnels du fait que des édifices publics ont été saccagés, des archives détruites et des matériels pillés. Le Gouvernement dresse un inventaire des dommages physiques subis par les locaux et les biens de l'État. De nombreux interlocuteurs ont souligné la nécessité de consolider les institutions en abordant les questions relatives à la corruption, à la transparence et à la gouvernance.

F. Situation politique et élections législatives

36. L'inauguration du Président Ouattara à Yamoussoukro a marqué une étape essentielle sur la voie du rétablissement intégral de l'ordre constitutionnel. Bien que le FPI ait refusé de participer au Gouvernement, les membres de ce parti et les associés de l'ancien Président Gbagbo qui sont actuellement détenus à l'hôtel Pergola ont confirmé qu'ils reconnaissent M. Ouattara comme président légitime et indiqué qu'ils étaient disposés à participer au processus de réconciliation et de reconstruction nationales. Ils ont également plaidé pour l'adoption d'une loi d'amnistie portant sur tous les actes et infractions commis pendant la crise postélectorale.

37. Toutes les parties prenantes nationales, hormis les membres du FPI siégeant à l'Assemblée nationale, ont insisté sur la nécessité d'organiser des élections législatives le plus tôt possible et, en tout état de cause, avant la fin de l'année. Elles ont souligné l'importance de ces élections pour le rétablissement complet de l'ordre constitutionnel en Côte d'Ivoire, la réconciliation nationale et la gouvernance participative. Il faudra surmonter des obstacles considérables pour pouvoir respecter le calendrier envisagé. Le siège de la Commission électorale indépendante et ses bureaux implantés dans l'ensemble du pays ont été mis à sac, du matériel et des véhicules ont été pillés et des archives détruites. Il est nécessaire de mobiliser des fonds, d'organiser le retour des populations déplacées et des réfugiés, de régler les cas en suspens pour l'identification des personnes qui ont le droit de voter, de mettre à jour les listes électorales et de délimiter les circonscriptions. La situation en matière de sécurité doit être suffisamment stabilisée et un climat politique propice à la tenue des élections instauré. Pour ce qui est de la composition de la Commission électorale indépendante, le Président Ouattara a fait savoir que la formule qui avait été convenue dans l'Accord de Pretoria serait conservée. Cette question pourrait néanmoins devenir un sujet de controverse. Cela étant, la plupart des interlocuteurs escomptaient que le mandat de certification confié à mon Représentant spécial continuerait d'être exercé. Une mission des Nations Unies chargée d'évaluer les besoins électoraux effectuera une visite en Côte d'Ivoire du 18 au 30 juin.

G. Réconciliation nationale et justice transitionnelle

38. Le Président Ouattara a mis en place une commission Dialogue, vérité et réconciliation, mais il a aussi souligné que la réconciliation nationale n'était pas synonyme d'impunité. Bien que la Côte d'Ivoire ne soit pas partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, l'ancien Président Gbagbo avait accepté la compétence de la Cour en 2003. Cette acceptation a été confirmée par le Président Ouattara dans une lettre datée du 3 mai 2011 dans laquelle il a également demandé au Procureur de la Cour de mener des enquêtes sur les crimes les plus graves commis depuis le 28 novembre 2010 et de traduire leurs auteurs en justice. Au terme d'un examen préliminaire, le Procureur a conclu qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que des crimes relevant de la compétence de la Cour auraient été commis en Côte d'Ivoire depuis le 28 novembre 2010. Dans une lettre datée du 19 mai 2011, le Procureur de la Cour a fait part au Président de la Cour de son intention de demander à la Chambre préliminaire l'autorisation d'ouvrir une enquête portant sur la situation en Côte d'Ivoire. Le 20 mai 2011, la Cour a annoncé que le Président de la Cour avait assigné la situation en Côte d'Ivoire à la Chambre préliminaire II.

39. Cela dit, il est indispensable d'aborder la question de la justice transitionnelle d'un point de vue global en tenant compte des poursuites engagées, des enquêtes visant à établir la vérité, des indemnisations, des contrôles et de la réforme des institutions. Compte tenu des questions relatives à la propriété foncière et à la citoyenneté dans l'ouest du pays, de nombreuses parties prenantes ont souligné qu'il importait d'organiser des interventions qui portent sur les causes profondes du conflit et favorisent la cohésion sociale au niveau local, et ce, d'autant plus que le retour des personnes déplacées dans leurs communautés respectives à l'ouest risquait d'aggraver encore les tensions.

H. Situation sur le plan des droits de l'homme

40. La violence qui a suivi les élections a pris la forme de multiples violations des droits de l'homme, actes de violence sexiste et exactions graves à l'encontre des enfants. Le 15 juin, la Commission d'enquête internationale a présenté au Conseil des droits de l'homme son rapport qui concluait que de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire avaient été commises pendant la crise, au cours de laquelle il était estimé que quelque 3 000 personnes avaient été tuées. La Commission a souligné qu'une réconciliation nationale sans justice ne pourrait être durable et recommandé que le Gouvernement mène des enquêtes complètes, impartiales et transparentes sur les violations des droits de l'homme et traduise les responsables en justice.

41. Bien que les violations des droits de l'homme aient diminué en termes de gravité, d'immenses problèmes demeurent : la population continue d'être vulnérable du fait de la précarité de la situation en matière de sécurité et même du vide sécuritaire dans certaines régions, de la prolifération des armes et des groupes armés, de l'existence de restes explosifs de guerre, de l'affaiblissement important des institutions chargées de la protection des droits de l'homme et de l'impunité de longue date. Il existe également un risque persistant de représailles susceptible de saper les efforts déployés pour promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation. L'ONUCI a reçu des informations faisant état d'incidents impliquant des éléments des FRCI qui font l'objet d'une enquête. Tous les interlocuteurs, y compris le Président et le Premier Ministre, sont convenus qu'il était essentiel de lutter contre l'impunité, d'assurer la transparence et de protéger de façon efficace les droits de l'homme.

1. Violence sexuelle et sexiste

42. La violence sexuelle demeure endémique dans l'ensemble du pays et en particulier dans l'ouest. Plus de 300 cas de violence sexuelle et sexiste, dont 118 viols, ont été rapportés depuis janvier 2011. Bien que certaines de ces violences aient été le fait d'hommes en uniforme, la majorité des responsables étaient connus des victimes.

2. Enfants

43. Les enfants ont été les victimes de nombreuses exactions au cours de la crise. Leur recrutement dans des milices et autres groupes armés vaguement affiliés aux FRCI a considérablement augmenté mais a été relativement faible dans les forces armées régulières. Certains enfants ont été vus portant des armes alors que d'autres auraient soutenu des groupes armés aux points de contrôle. Il a été établi que 77 enfants avaient été tués ou mutilés au cours de la crise et que des violences sexuelles avaient été perpétrées contre des enfants par les milices favorables à Gbagbo, des mercenaires et les FRCI.

I. Protection des civils

44. La situation actuelle des organismes ivoiriens chargés d'assurer la sécurité et de faire respecter la loi compromet leur capacité à protéger les civils et il faudra du temps pour les rendre de nouveau opérationnels. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies devront par conséquent continuer de protéger les civils dans le cadre de leurs mandats respectifs.

J. Rôle des médias

45. Le Président Ouattara a souligné qu'il était urgent que les médias, qui ont été largement politisés et sont partisans, jouent un rôle plus positif à l'avenir et contribuent à la réconciliation nationale. À cet égard, le Président et de nombreuses autres parties prenantes nationales ont demandé que des mesures soient prises pour assurer le fonctionnement efficace des organes de contrôle, notamment le Conseil national de la presse (CNP) et la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA), récemment créée.

K. Situation humanitaire

46. Quelque 300 000 personnes ont été déplacées sur le territoire de la Côte d'Ivoire, en particulier à Abidjan et dans l'ouest, et plus de 200 000 personnes ont fui vers les pays voisins, surtout le Libéria. Compte tenu de l'insécurité qui prévaut et de la peur constante de représailles, le retour des réfugiés et des personnes déplacées demeure lent et le problème risque de durer longtemps. À l'ouest, le retour des personnes déplacées vers leurs communautés respectives soulèvera probablement des questions non résolues liées aux causes de la crise, en particulier l'accès aux terres et la propriété des biens. Il est par conséquent urgent de lier l'assistance humanitaire à un programme de relèvement bien conçu, de faciliter la cohésion sociale aux niveaux national et communautaire, en particulier à l'ouest, et de promouvoir les activités de consolidation de la paix.

47. La crise a compromis les moyens d'existence et désorganisé les services sociaux de base, ce qui a rendu les conditions de vie plus difficiles. Outre qu'il

importe de s'attaquer immédiatement aux questions prioritaires en matière de redressement, notamment fournir des services publics de base, l'autonomisation économique des femmes et des jeunes sera essentielle pour faciliter leur participation au processus de stabilisation et de rétablissement de la paix. Le Gouvernement a commencé à répondre aux besoins les plus urgents de la population en mettant en place un programme d'urgence de 100 millions de dollars visant à fournir de nouveau des services sociaux de base grâce au financement apporté par l'Union européenne et la France. Le financement du Plan d'action humanitaire d'urgence révisé n'est toujours pas suffisant, 25 % seulement des 180 millions de dollars nécessaires ayant été réunis au 8 juin.

L. Situation économique

48. L'économie ivoirienne a été gravement touchée par la crise et le taux de croissance du produit intérieur brut réel devrait être négatif en 2011. La Côte d'Ivoire aurait dû atteindre le point d'achèvement pour l'allégement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés cette année. Du fait de la crise, ce point d'achèvement ne sera atteint qu'en 2012 au mieux. Les sanctions internationales ayant été levées, l'activité économique a repris et les banques et entreprises fonctionnent de nouveau. Le Gouvernement a réglé ses arriérés sur le service de sa dette à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement. La Banque mondiale prépare une opération de soutien budgétaire d'au moins 100 millions de dollars et la Banque africaine de développement a récemment approuvé une aide budgétaire de quelque 150 millions, tandis que le Fonds monétaire international prévoit de fournir un prêt à hauteur de 125 millions de dollars dans le cadre de sa ligne de crédit d'urgence. Afin d'atteindre le point d'achèvement prévu pour les pays pauvres très endettés, le Gouvernement devra revoir sa stratégie concernant le secteur du cacao et progresser dans la mise œuvre de la stratégie pour la réduction de la pauvreté.

M. Aspects sous-régionaux et reprise des activités du Facilitateur

49. Les mercenaires partisans de Gbagbo, les milices et les anciens éléments des FDS à l'ouest constituent une grave menace non seulement pour la Côte d'Ivoire mais également pour ses voisins. La plupart des voisins de la Côte d'Ivoire risquent d'être déstabilisés du fait du caractère poreux des frontières et de l'histoire des anciens combattants et milices de la sous-région qui agissent pour leur propre compte. Le Président et le Premier Ministre ont demandé à l'Organisation des Nations Unies de renforcer son rôle face au mouvement transfrontière des mercenaires, des groupes armés et des armes vers le Libéria. De nombreuses parties prenantes ont toutefois souligné que l'accent ne devrait pas être seulement mis sur les mercenaires libériens car d'autres pays voisins étaient également menacés. Il est par conséquent essentiel de mettre au point une stratégie sous-régionale pour résoudre ce problème.

50. Le rôle de la sous-région demeurera critique. Le Président Ouattara a demandé au Facilitateur de continuer à aider le Gouvernement à mettre en œuvre les volets des Accords de Ouagadougou devant encore être menés à bien et le Premier Ministre Soro m'a écrit pour demander à l'Organisation des Nations Unies de fournir un appui au Bureau du Représentant spécial du Facilitateur à Abidjan.

N. Sécurité du personnel

51. La sécurité du personnel des Nations Unies s'est améliorée depuis que les attaques directes dont celui-ci faisait l'objet ont cessé après l'arrestation de l'ancien Président Gbagbo. Des problèmes persistent toutefois, en particulier du fait de la volatilité de la situation en matière de sécurité et des moyens limités dont disposent les forces de sécurité ivoiriennes pour assurer une protection efficace de la population ainsi que du personnel des Nations Unies.

V. Recommandations de la mission d'évaluation

52. Les parties prenantes nationales, notamment le Président et le Premier Ministre, se sont mises d'accord sur la nature de l'aide qu'ils attendent de l'Organisation des Nations Unies dans certains domaines spécifiques, soulignant que la poursuite des activités de l'ONUCI et de l'assistance des Nations Unies était essentielle à la stabilisation de la situation en matière de sécurité et à la reconstruction du pays.

53. En se fondant sur les domaines prioritaires identifiés par le Gouvernement et les demandes faites par ce dernier et compte tenu du rôle que d'autres partenaires joueront, il est recommandé à l'Organisation des Nations Unies d'axer son attention sur les domaines énumérés ci-dessous afin d'aider véritablement les autorités nationales à relever les défis les plus urgents de manière à stabiliser la situation en matière de sécurité, à prévenir une reprise du conflit et à permettre au Gouvernement de retrouver ses capacités.

A. Soutien aux efforts visant à stabiliser la situation en matière de sécurité

54. Il est recommandé que l'ONUCI joue un rôle plus important de manière à aider les autorités nationales à stabiliser la situation en matière de sécurité, en particulier à Abidjan et dans l'ouest, y compris dans les zones frontalières. L'ONUCI augmentera par conséquent le nombre des patrouilles communes avec les FRCI, la police et la gendarmerie; contribuera à ce que les services de maintien de l'ordre, à savoir la police et la gendarmerie, s'acquittent de nouveau de leurs responsabilités; empêchera les milices, les anciens membres des FDS, les mercenaires et autres groupes armés de reprendre leurs activités; et contribuera à la protection des civils. L'ONUCI continuera également de recueillir, entreposer en lieu sûr et détruire les armes et participera à l'élimination des restes explosifs de guerre, le cas échéant.

55. Il est recommandé que l'ONUCI, en étroite coordination avec la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et conformément aux résolutions 1980 (2011) et 1981 (2011) du Conseil de sécurité, renforce l'appui qu'elle apporte aux autorités ivoiriennes et libériennes afin de les aider à cerner et résoudre les problèmes de sécurité transfrontières. L'ONUCI, en coordination avec la MINUL, renforcera sa présence et multipliera ses patrouilles dans les zones frontalières, en particulier dans les « points chauds »; procédera à une évaluation conjointe des mouvements transfrontières d'éléments armés et d'armes ainsi que des déplacements de populations civiles et des exactions dont elles sont victimes; accordera en priorité un soutien aux opérations des institutions chargées de la sécurité nationale dans les zones frontalières, notamment par le biais de patrouilles conjointes et du renforcement des capacités; et mettra au point un plan pour les situations d'urgence en collaboration avec les autorités nationales. Il est également nécessaire de mettre au point une stratégie sous-régionale plus vaste et j'encouragerai la CEDEAO à

élaborer ce type de stratégie, à la mise en œuvre de laquelle la présence de l'ONUCI et d'autres entités des Nations Unies dans la sous-région contribuera. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest devra coordonner les activités des organismes des Nations Unies dans la sous-région afin de soutenir la mise au point de la stratégie sous-régionale.

B. Appui au rétablissement et à la réforme des institutions chargées de la sécurité et du respect de l'état de droit

56. Il est recommandé à l'ONUCI, en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies et les partenaires bilatéraux, d'aider le Gouvernement à rétablir et réformer les institutions chargées de la sécurité et du respect de l'état de droit, en particulier les forces armées, la police, la gendarmerie, l'appareil judiciaire et le système pénitentiaire. Il s'agira notamment pour l'Opération d'appuyer un processus de dialogue national facilitant la mise en place d'un projet en matière de sécurité à l'échelle du pays, d'aider le Gouvernement à procéder à un examen sectoriel des institutions chargées de la sécurité et de mettre au point une stratégie globale concernant la sécurité nationale et des plans de réforme desdites institutions, notamment des mécanismes de gouvernance et de contrôle par les autorités civiles, ainsi que d'élaborer et d'appliquer une stratégie nationale pour le secteur de la justice. L'ONUCI, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, devra également offrir une formation dans les domaines des droits de l'homme, de la protection de l'enfance et de la violence sexuelle et sexiste aux forces chargées de la sécurité et du respect de l'état de droit; fournir un appui pour ce qui est de la mise en place d'un mécanisme de sélection du personnel devant être recruté dans les forces; et promouvoir le respect des droits de l'homme.

57. Il est en outre recommandé à l'ONUCI ainsi qu'à l'équipe de pays des Nations Unies d'appuyer la mise au point et en œuvre d'un programme commun pluriannuel d'aide au secteur de la justice afin de renforcer les services de police, l'appareil judiciaire et le système pénitentiaire et d'améliorer l'accès à la justice en Côte d'Ivoire, ainsi que le relèvement initial d'urgence des infrastructures pertinentes et la fourniture d'équipement, compte tenu de l'assistance qu'apporteront d'autres partenaires dans ces domaines. L'ONUCI devra également soutenir le renforcement des capacités, notamment en offrant des programmes spécialisés de formation et de mentorat aux policiers, gendarmes et agents pénitentiaires et en veillant au détachement de personnel.

58. Afin d'assurer une coordination efficace, la transparence et l'harmonisation des efforts et de bien répartir les tâches entre les nombreux partenaires qui souhaitent faciliter le processus de réforme du secteur de la sécurité, il est recommandé que l'appui apporté à ce processus soit coordonné sur la base d'un plan-cadre définissant les tâches principales et le partage des responsabilités, par exemple par l'intermédiaire du groupe de travail créé au sein du Cabinet du Premier Ministre, et que mon Représentant spécial joue un rôle clef dans l'harmonisation de l'appui fourni par les partenaires internationaux. L'ONUCI devrait également affecter un expert de la réforme du secteur de la sécurité au Cabinet du Premier Ministre, comme l'a demandé ce dernier.

C. Appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants et au démantèlement des milices

59. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies devront, en étroite coordination avec d'autres partenaires internationaux, aider le Gouvernement à mettre au point un nouveau programme national de démobilisation, désarmement et réintégration des ex-combattants et de démantèlement des milices qui soit adapté à la nouvelle situation, fasse fond sur les enseignements tirés de l'expérience et tienne compte des droits et des besoins de différentes catégories de personnes devant être démobilisées, y compris les femmes et les enfants. L'ONUCI devra également continuer de soutenir l'enregistrement des ex-combattants et l'établissement de fiches signalétiques, aider les autorités nationales à recueillir les armes et les mettre en lieu sûr, et appuyer le désarmement et le rapatriement des éléments armés étrangers. Les 1 000 microprojets lancés par l'ONUCI et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avant les élections grâce à un financement volontaire et des fonds destinés aux projets à impact rapide continueront de fournir des moyens d'existence durables à certains ex-combattants. Il est recommandé que l'équipe de pays des Nations Unies, en consultation avec le Gouvernement et autres partenaires intéressés, soutienne l'élaboration d'un plan permettant la mise en œuvre de ces projets dans le cadre de la réintégration des ex-combattants.

D. Soutien à la collecte des armes dans les communautés civiles

60. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies, en coordination avec d'autres partenaires, devront aider le Gouvernement à mettre au point et en œuvre des programmes de collecte d'armes dans les communautés qui devront être liés à la réduction de la violence et à la réconciliation communautaires et contribuer à la sécurité collective et à la cohésion sociale.

E. Appui au redéploiement de l'administration et au raffermissement de l'autorité de l'État

61. Il est recommandé à l'ONUCI et à l'équipe de pays des Nations Unies de davantage aider les autorités ivoiriennes à rétablir et raffermir l'autorité de l'État et à renforcer l'administration et la prestation des services publics dans des zones clés partout dans le pays, tant au niveau national qu'au niveau local, et à mettre en œuvre les volets des Accords de Ouagadougou devant encore être menés à bien, ayant trait à la réunification du pays, tous aspects qui continueront de rendre obligatoire la présence des huit agents des douanes détachés qu'avait autorisés le Conseil de sécurité.

F. Appui aux efforts visant à instaurer un climat politique favorable et à faciliter les élections législatives

62. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies joueront un rôle important dans la promotion d'un processus politique intégré et l'appui à l'instauration d'un climat politique favorable à la tenue des élections à venir, notamment en étant en liaison avec les partis politiques, en suivant leurs activités et en soutenant leur développement. Des efforts spécifiques devront être faits pour renforcer la participation des femmes à la vie politique. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies devront soutenir l'organisation et la conduite des élections législatives, fournir l'appui logistique et technique approprié et aider les autorités nationales à mettre en place un dispositif de sécurité efficace en tenant compte des conclusions de la mission d'évaluation des besoins liés aux élections de l'ONU. Le mandat de certification de mon Représentant spécial devra être maintenu et les ajustements

nécessaires être faits pour prendre en compte le caractère spécifique des élections législatives.

G. Soutien aux efforts visant à promouvoir la réconciliation nationale et la justice transitionnelle

63. L'ONUCI, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, devra aider le Gouvernement à mettre au point un système de justice transitionnelle global portant sur les poursuites, l'établissement de la vérité, les réparations et les réformes institutionnelles. Il est également recommandé que l'Organisation des Nations Unies soutienne la Commission Dialogue, vérité et réconciliation afin de veiller à ce qu'elle fonctionne conformément aux principes et normes internationalement reconnus, ainsi que la réconciliation communautaire, notamment la création et l'utilisation de mécanismes visant à prévenir, atténuer ou résoudre les conflits, en particulier au niveau local.

H. Soutien aux efforts visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme

64. L'ONUCI devra soutenir la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête internationale et le renforcement des institutions et organisations nationales chargées des droits de l'homme compétentes. Elle devra également continuer de renforcer ses capacités en matière de surveillance du respect des droits de l'homme, d'enquête et d'établissement de rapports, notamment à l'intention du public. À cet égard, l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies devront faire en sorte qu'il existe un suivi plus systématique de la violence sexuelle et sexiste et qu'il en soit davantage rendu compte comme le demande le Conseil de sécurité dans sa résolution 1960 (2010). L'équipe de pays des Nations Unies devra par ailleurs aider le Gouvernement à mettre la dernière main à une stratégie nationale multisectorielle de lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Le mécanisme de suivi et d'établissement de rapports prévu par le Conseil dans sa résolution 1612 (2005) devra être réactivé.

I. Protection des civils

65. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies continuent de collaborer avec d'autres partenaires afin d'aider les autorités nationales à protéger la population civile grâce à leur présence, leur pouvoir de dissuasion et, le cas échéant, une intervention directe dans le cadre de leurs mandats respectifs, compte tenu des besoins spécifiques des groupes vulnérables. Il est en outre recommandé que l'ONUCI et l'équipe de pays revoient la stratégie de la mission concernant la protection des civils de manière à tenir compte des nouvelles réalités sur le terrain, améliorent la coordination et prennent des mesures visant à prévenir la violence sexuelle conformément à la résolution 1960 (2010) du Conseil; établissent un groupe de travail chargé de la protection des civils; et mettent au point des dispositifs spécifiques de protection tels que des systèmes d'alerte rapide, des équipes de protection conjointes et des mécanismes de liaison avec les communautés.

J. Soutien aux médias

66. Il est recommandé que l'ONUCI continue de surveiller étroitement les médias ivoiriens et fournisse, s'il y a lieu, une assistance auxdits médias et aux organes de contrôle, notamment en leur offrant des cours de formation, de manière à leur permettre de jouer un rôle plus constructif. L'ONUCI devra également continuer d'utiliser sa capacité de radiodiffusion, ONUCI FM, pour contribuer aux efforts généraux visant à instaurer un climat pacifique, notamment en vue des élections législatives.

K. Soutien aux efforts visant à améliorer la situation humanitaire

67. L'équipe de pays des Nations Unies et l'ONUCI devront renforcer encore l'aide humanitaire qu'elles apportent aux populations touchées par le conflit et vulnérables et faciliter la transition vers le relèvement en soutenant les activités prioritaires et les programmes nationaux qui ont été définis. Il leur faudra à cet effet aider les autorités à mettre au point et en œuvre une stratégie de solutions durables pour les personnes déplacées et les réfugiés; soutenir l'application du programme d'urgence du Président, notamment pour ce qui est des services sociaux de base; créer un plan d'urgence pour préparer le retour des personnes déplacées; et soutenir la création d'une structure interministérielle de coordination de l'action humanitaire.

L. Soutien au processus de relèvement de l'économie

68. Même si la plus grande partie de l'appui apporté au Gouvernement dans le domaine du développement économique proviendra des partenaires bilatéraux et multilatéraux, il est recommandé que le système des Nations Unies aide les autorités ivoiriennes à améliorer la planification du développement et de la reconstruction en facilitant la révision de la stratégie pour la réduction de la pauvreté et de la stratégie permettant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement; et soutienne le renforcement des capacités en matière de planification et de coordination de l'aide. L'équipe de pays des Nations Unies devra également soutenir la revitalisation économique en facilitant la création d'emplois et de moyens de subsistance.

M. Soutien aux efforts sous-régionaux

69. Il est recommandé à l'ONUCI et à l'équipe de pays des Nations Unies de continuer à collaborer avec le Facilitateur et son représentant spécial de façon à contribuer à la mise en œuvre des volets du processus politique devant encore être menés à bien. Comme l'a demandé le Premier Ministre, l'ONUCI devra également fournir un appui logistique approprié au Bureau du Représentant spécial du Facilitateur.

VI. Recommandation concernant la configuration et le déploiement de l'ONUCI

70. Compte tenu des problèmes persistants en matière de sécurité et de l'effet de la crise sur les institutions nationales chargées de la sécurité, il est recommandé de proroger le mandat de l'ONUCI de 12 mois supplémentaires. Les effectifs militaires et de police de l'ONUCI, sa configuration et son déploiement seront de nouveau examinés après les élections législatives, compte tenu de la situation en matière de

sécurité à ce moment-là et des progrès réalisés pour ce qui est du rétablissement des institutions nationales chargées de la sécurité et du respect de l'état de droit. Le bon déroulement des élections législatives constituera une étape importante et aura des incidences sur le rôle futur et la configuration de l'ONUCI. S'agissant des capacités temporairement redéployées de la MINUL à l'ONUCI, j'ai soumis des recommandations dans une lettre datée du 10 juin (S/2011/351) adressée au Président du Conseil, comme me l'avait demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1981 (2011).

A. Composante militaire

71. Au 20 juin, l'effectif militaire de l'ONUCI s'établissait à 8 684 hommes, dont 8 402 soldats, 186 observateurs militaires et 96 officiers d'état-major pour un effectif maximum de 9 792 personnes autorisé. Sur les 2 000 soldats supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1967 (2011), 1 024 ont été déployés et le reste sera déployé sous peu.

72. Au cours de la crise, un maximum de cinq compagnies et la force de réserve ont été redéployés du nord et de l'est vers Abidjan. La situation en matière de sécurité se stabilisant à Abidjan et des troupes supplémentaires arrivant, ces unités retournent d'où elles viennent. L'ONUCI renforce ses troupes à l'ouest en se déployant vers Tabou, Toulépleu et Tai et reconstitue sa force de réserve tout en maintenant la souplesse nécessaire pour se redéployer ultérieurement. Compte tenu de la désintégration des services nationaux chargés de la sécurité et du respect de l'état de droit, les composantes militaire et de police de l'ONUCI devront également encore renforcer leur rôle pour ce qui est de la protection du personnel, des installations et des biens des Nations Unies et des parties prenantes et des installations essentielles ivoiriennes. Il est recommandé que l'effectif de 2 400 soldats et 100 policiers supplémentaires précédemment autorisé soit maintenu jusqu'au lendemain des élections législatives.

73. L'effectif de la force Licorne, qui avait été étoffé pendant la crise, est redescendu à 900 soldats qui sont surtout déployés dans la zone d'Abidjan. Par ses résolutions 1962 (2010) et 1981 (2011), le Conseil de sécurité a proposé jusqu'au 31 juillet 2011 l'autorisation qu'elle avait donnée à la force Licorne de soutenir l'ONUCI, dans la limite de son déploiement et de ses capacités. Le soutien de la force Licorne demeure essentiel.

B. Composante police

74. Au 20 juin, l'effectif de la composante de police de l'ONUCI, y compris les renforcements, s'établissait à 1 265 personnes, 6 unités de police constituées comprenant 959 fonctionnaires de police et 306 officiers de police – déployés individuellement – pour un effectif maximum autorisé de 1 350 personnes. La composante police comprenait 18 femmes.

75. Outre qu'elle mène des patrouilles communes avec les FRCI et qu'elle est affectée à certains commissariats de police pour renforcer la confiance, la police de l'ONUCI assure également la sécurité statique de certaines installations essentielles et continue d'entreprendre des enquêtes dans le domaine des droits de l'homme et de faciliter les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration. Compte tenu des capacités actuellement limitées de la police et de la gendarmerie ivoiriennes, il est recommandé que le Conseil de sécurité autorise la reconversion de 100 membres des unités de police constituées en officiers de police déployés individuellement ainsi

que la conversion de 120 agents supplémentaires tout en ajoutant à la force de police générale autorisée 205 spécialistes individuels de la gestion des foules, de la surveillance policière de proximité, des activités de police judiciaire, des enquêtes pénales, de la violence sexuelle et sexuelle, de la criminalité organisée et de contrôle des frontières afin de contribuer au renforcement des capacités des organes ivoiriens chargés d'assurer le respect des lois.

VII. Questions d'appui

76. Du fait de la crise qui a suivi les élections, l'ONUCI a dû trouver des solutions de rechange pour assurer une chaîne d'approvisionnement ininterrompue, notamment en mettant en place une nouvelle base logistique à Bouaké, élaborant une autre stratégie de soutien logistique, et prévoyant une chaîne d'approvisionnement parallèle à partir du Ghana et du Burkina Faso, de nouveaux fournisseurs et des livraisons tant par voie aérienne que par voie terrestre, notamment à partir d'autres missions de maintien de la paix. La normalisation de la situation a permis à l'ONUCI de réactiver sa chaîne d'approvisionnement habituelle tout en maintenant une base logistique de rechange à Bouaké. À l'avenir, les principaux défis à relever en matière d'appui seront le redéploiement des forces militaires et de police vers de nouveaux lieux, le soutien aux activités de formation, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'élimination des restes explosifs de guerre et l'appui logistique aux élections législatives. Il est possible que ces défis doivent être relevés grâce à l'apport de ressources supplémentaires dans la plupart des domaines, notamment la logistique.

VIII. Aspects financiers

77. Le projet de budget de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 a été soumis à l'Assemblée générale pour examen à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-cinquième session. En attendant que le Conseil de sécurité se penche sur l'évaluation et l'ajustement du mandat de l'Opération évoqués aux paragraphes 18 et 19 de sa résolution 1962 (2010) et au paragraphe 2 de sa résolution 1981 (2011), le projet de budget est établi sur la base du déploiement de 192 observations militaires, 7 200 membres des contingents militaires et 1 250 membres du personnel de police (dont 800 membres d'unités de police constituées). Le coût des diverses mesures proposées dans le présent rapport sera communiqué au Conseil dès que possible. Au 20 juin 2011, les contributions non acquittées au Compte spécial de l'ONUCI s'élevaient à 53,6 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour la totalité des opérations de maintien de la paix se chiffrait à la même date à 1 599,3 millions de dollars. Les remboursements aux gouvernements fournisseurs au titre des contingents et des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents ont été effectués pour les périodes allant jusqu'au 30 avril 2011 et 31 décembre 2010, respectivement.

IX. Observations

78. L'arrestation du Président Gbagbo a clos un chapitre douloureux de l'histoire de la Côte d'Ivoire qui n'aurait jamais dû avoir lieu. L'inauguration du Président Ouattara a représenté le couronnement de la lutte du peuple ivoirien contre la tentative visant à aller contre leur volonté exprimée démocratiquement. Je tiens à féliciter le Gouvernement et le peuple ivoiriens de leur force de caractère à cet égard. Je tiens également à exprimer ma gratitude à la communauté internationale, en

particulier la CEDEAO et l'Union africaine, pour son appui indéfectible et son engagement actif, ainsi qu'aux nombreux dirigeants politiques du monde entier dont le soutien à la Côte d'Ivoire en cette période très difficile a été inébranlable.

79. Au cours de ma visite en Côte d'Ivoire les 21 et 22 mai, j'ai été encouragé par les progrès réguliers qui sont faits par le Gouvernement du Président Ouattara et les signes toujours plus nombreux d'un retour progressif à la normale. La situation en matière de sécurité est toutefois encore extrêmement précaire et il faudra du temps pour reconstituer les capacités nationales détruites. Les défis à relever pour instaurer de nouveau une paix et une stabilité durables sont impressionnants car la crise qui a suivi les élections a exacerbé et multiplié les problèmes existants, réduit à néant les progrès faits précédemment en ce qui concerne le processus de paix et créé d'autres problèmes. Je suis préoccupé par le risque important d'une reprise du conflit armé. La tâche la plus pressante est d'aider le Gouvernement à remédier aux problèmes qui pourraient rallumer le conflit, tels qu'énumérés à la section IV du présent rapport. Les 6 à 12 mois à venir vont déterminer si la Côte d'Ivoire continue de se relever progressivement de la crise ou reprend le conflit. Je suis convaincu que les menaces qui continuent de peser sur la stabilité du pays et de la sous-région peuvent être atténuées mais que le Gouvernement a besoin d'un appui résolu, notamment de la part de l'Organisation des Nations Unies.

80. La stabilisation de la situation en matière de sécurité demeure la priorité numéro un, car un climat stable en la matière permet d'aller de l'avant dans les autres domaines prioritaires identifiés par le Président et le Gouvernement. L'instauration d'une paix et d'une sécurité durables ne peut se limiter à des mesures de sécurité. Il sera tout aussi important de promouvoir la réconciliation tout en luttant contre l'impunité et en assurant la transparence, de protéger les droits de l'homme, de créer des institutions fortes et indépendantes, de faire en sorte que la gouvernance ait un caractère intégrateur, de remédier aux causes du conflit et de faciliter le développement économique. Il faut parallèlement que les élections législatives se tiennent dans les délais prévus et qu'elles soient ouvertes, transparentes et crédibles et que les besoins immédiats de la population soient satisfaits, et notamment que les personnes déplacées puissent rentrer chez elles.

81. En dépit de ces problèmes immédiats, la Côte d'Ivoire semble être sur la bonne voie. Le Président est conscient des lourdes responsabilités qui lui incombent. Comme son gouvernement, il a une vision claire de la manière dont il faut rétablir la paix et la stabilité et reconstruire le pays afin que la Côte d'Ivoire puisse retrouver son rôle historique de pilier de la stabilité et de la prospérité dans la sous-région. L'engagement et la détermination de toutes les personnes que j'ai rencontrées au cours de ma visite en Côte d'Ivoire à s'attaquer aux problèmes d'avenir sont encourageants. Il est toutefois évident que rien n'aura lieu du jour au lendemain. Le processus pourra cependant être accéléré si tous les Ivoiriens s'unissent derrière une vision commune, redoublent d'efforts dans l'intérêt de leur pays et font preuve de la patience nécessaire pour que les mesures adoptées se traduisent par une évolution tangible allant dans le sens d'une amélioration. La violence qui continue doit toutefois prendre fin et j'appelle les autorités à prendre les dispositions appropriées à cet égard.

82. La crise a lourdement pesé sur la Côte d'Ivoire et l'on ne peut s'attendre à ce que le pays se relève suffisamment rapidement pour disposer des ressources dont il a besoin afin d'éloigner les menaces immédiates et de s'attaquer aux problèmes prioritaires. Le pays aura besoin de notre aide en cette période critique pour se relever. Lorsque j'étais en Côte d'Ivoire, j'ai examiné avec le Président Ouattara la meilleure façon pour le système des Nations Unies d'aider son gouvernement et ai souligné que l'Organisation des Nations Unies ne dévierait pas de son legs et

fournirait aux autorités ivoiriennes l'appui demandé et collaborerait étroitement avec tous les partenaires pour aider le Gouvernement dans ses efforts tout au long des mois critiques qui viennent. Les principaux domaines nécessitant l'appui du système des Nations Unies sont tous essentiels pour prévenir des revers qui pourraient se traduire par une reprise du conflit.

83. En me fondant sur les priorités identifiées par le Président et le Gouvernement ivoiriens, je recommande au Conseil de sécurité de faire siens les domaines prioritaires nécessitant une intervention des Nations Unies en Côte d'Ivoire, tels qu'ils sont définis à la section V du présent rapport et de proroger le mandat de l'ONUCI d'une année, les tâches à accomplir étant énumérées aux sections V et VI. Compte tenu des problèmes de sécurité critiques qui existent et des risques qu'une autre élection feraient courir au pays, je recommande également au Conseil d'autoriser le maintien des effectifs militaires de l'ONUCI, soit 9 792 personnes, dont 8 402 soldats, 186 observateurs militaires et 96 officiers d'état-major. Pour ce qui est de la police, je recommande que le nombre d'officiers de police déployés individuellement et disposant des compétences linguistiques appropriées augmente de 205 personnes, ce qui porterait les effectifs autorisés à 1 555 fonctionnaires de police, dont 780 appartiendraient à des unités constituées et 775 seraient déployés individuellement, et que la présence des 8 agents des douanes précédemment autorisés soit maintenue. Les effectifs militaire et de police de l'Opération seront réexaminés après les élections législatives, date à laquelle d'autres ajustements pourront être recommandés, compte tenu des progrès réalisés dans la reconstitution des capacités nationales et des problèmes de sécurité existants.

84. Le soutien de l'Organisation des Nations Unies ne sera pas à lui seul suffisant. Un soutien bilatéral et multilatéral résolu sera essentiel et les partenaires régionaux continueront de jouer un rôle important. Je me félicite de l'appui continu du Facilitateur, le Président Compaoré, au processus de paix en Côte d'Ivoire. J'appelle également tous les partenaires internationaux à collaborer avec le Gouvernement et le système des Nations Unies de manière concertée et cohérente afin de maximiser l'appui à la mise en œuvre des activités prioritaires définies par le Gouvernement. À cet égard, il sera important, dans la mesure du possible, de répartir les tâches entre l'ONUCI, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux et autres. Il est également impératif de faire en sorte que le pays ait la pleine maîtrise du processus de paix et de la reconstruction du pays.

85. Je voudrais conclure en exprimant ma sincère gratitude à mon Représentant spécial, Y.J. Choi, et aux hommes et femmes de l'ONUCI, qui par leur courage et leur dévouement, s'emploient à pacifier et stabiliser la Côte d'Ivoire à un moment particulièrement difficile de son histoire. J'adresse mes condoléances les plus sincères à ceux qui ont perdu des proches, des collègues et des amis. Je voudrais également remercier les pays qui ont fourni des troupes et des forces de police à l'ONUCI et les femmes et hommes qui ont mis leur vie en danger pour s'acquitter de leurs tâches. Je suis particulièrement reconnaissant au personnel en uniforme de l'ONUCI et de la force française Licorne pour le professionnalisme dont il a fait preuve en s'acquittant de son mandat dans des circonstances extrêmement difficiles. Je suis également reconnaissant à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations humanitaires et aux donateurs multilatéraux et bilatéraux ainsi qu'aux organisations multilatérales et non gouvernementales pour leurs contributions importantes et leur engagement indéfectible. Enfin, je voudrais remercier la CEDEAO, l'Union africaine et la communauté internationale en général qui n'ont pas dévié de leur position de principe.

Annexe

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : effectifs militaires et de police au 20 juin 2011

Pays	Composante militaire			Total	Unités de police constituées	Police civile
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats			
Argentine	–	–	–	–	–	3
Bangladesh	13	10	2 155	2 178	360	–
Bénin	8	7	420	435	–	31
Bolivie (État plurinational de)	3	–	–	3	–	–
Brésil	4	3	–	7	–	–
Burundi	–	–	–	–	–	24
Cameroun	–	–	–	–	–	34
Canada	–	–	–	–	–	5
Chine	6	–	–	6	–	–
Djibouti	–	–	–	–	–	31
Égypte	–	1	175	176	–	2
El Salvador	3	–	–	3	–	–
Équateur	2	–	–	2	–	–
Éthiopie	2	–	–	2	–	–
Fédération de Russie	8	–	–	8	–	–
France	–	6	–	6	–	12
Gambie	1	–	–	1	–	–
Ghana	4	8	527	539	–	2
Guatemala	5	–	–	5	–	–
Guinée	3	–	–	3	–	–
Inde	8	–	–	8	–	–
Irlande	2	–	–	2	–	–
Jordanie	7	12	1 059	1 078	449	16
Malawi	–	–	856	856	–	–
Maroc	–	3	722	725	–	–
Namibie	2	–	–	2	–	–
Népal	3	1	–	4	–	–
Niger	7	4	390	401	–	31
Nigéria	6	1	–	7	–	–
Ouganda	2	1	–	3	–	–
Pakistan	11	12	1 077	1 100	150	–
Paraguay	6	2	–	8	–	–
Pérou	3	–	–	3	–	–
Philippines	3	3	–	6	–	–
Pologne	3	–	–	3	–	–
République centrafricaine	–	–	–	–	–	18
République de Corée	2	–	–	2	–	–
République démocratique du Congo	–	–	–	–	–	31
République de Moldova	4	–	–	4	–	–
République-Unie de Tanzanie	1	2	–	3	–	–
Roumanie	6	–	–	6	–	–
Sénégal	13	7	504	524	–	17
Serbie	3	–	–	3	–	–

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total		
Tchad	3	1	–	4	–	16
Togo	7	7	517	531	–	8
Tunisie	7	4	–	11	–	–
Turquie	–	–	–	–	–	14
Ukraine	–	–	–	–	–	7
Uruguay	2	–	–	2	–	–
Yémen	8	1	–	9	–	4
Zambie	2	–	–	2	–	–
Zimbabwe	3	–	–	3	–	–
Total	186	96	8 402	8 684	959	306
Nombre de femmes	8	3	81	92	–	18

Carte